

## ANALYSE DU PLAN POST- LUBRIZOL

### Une priorité : la prévention

Des accidents comme Lubrizol ont des conséquences dramatiques pour la population et les riverains, quelles que soient les mesures prises. Si le risque zéro n'existe pas, pour France Nature Environnement, la priorité est donc avant tout de faire en sorte de **réduire au maximum les risques à la source**, et que lorsque surviennent les accidents, on puisse en anticiper et réduire les impacts sanitaires et environnementaux.

Pour cela, il est impératif :

- **d'arrêter de détricoter le droit de l'environnement**, comme c'est le cas depuis le début du mandat, sous prétexte de « simplifier » le droit pour les industriels. Oui les règles peuvent être contraignantes, mais elles s'imposent étant donné le risque. Nous trouvons donc incompréhensible que le gouvernement, « en même temps » que ce plan post-Lubrizol, présente au parlement un nouveau projet de loi « accélération et simplification de l'action publique » (ASAP) pour alléger les procédures environnementales, et réduire le champ des procédures de consultation des instances de concertation et du public.

- **d'augmenter les moyens de contrôle** : la ministre a annoncé une augmentation de 50% des contrôles d'ici la fin du quinquennat et un périmètre élargi à tout l'environnement des sites classés. C'est une bonne nouvelle, mais nous soulignons que cela requiert une hausse des moyens humains dédiés à ces contrôles. En 2018, il y avait 1.607 inspecteurs pour 500.000 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : comment peuvent-ils faire correctement leur travail ? Le nombre d'accidents industriels a augmenté de 34 % en deux ans entre 2016 et 2018<sup>1</sup>. Et pourtant, on continue chaque année à raboter les effectifs du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Si la piste envisagée pour augmenter le nombre de contrôles des sites industriels, celle d'un « allègement des tâches administratives », fait écho à la volonté du gouvernement de simplifier le droit, ce n'est pas de nature à rassurer France Nature Environnement : ces « simplifications » sont bien souvent de nouvelles procédures dérogatoires pour les industriels, qui surchargent encore plus les services administratifs.

- **d'améliorer la concertation autour de l'élaboration des projets industriels** : les riverains et les associations de l'environnement doivent être mieux associés aux projets industriels qui vont directement impacter leur territoire. Or, le projet de loi ASAP précédemment cité diminue les possibilités pour ces acteurs d'avoir accès aux informations et de pouvoir donner leur avis de manière utile. FNE rappelle que l'information (et la participation) du public, au-delà d'être un droit reconnu et consacré par de nombreux textes, est un élément clef des politiques de la sécurité industrielle.

A ce titre, nous n'avons eu de cesse d'alerter sur l'affaiblissement progressif des outils de concertation tels que les commissions de suivi de site, les CODERST ou les SPPPI du fait de leur composition déséquilibrée (en faveur de l'administration), leur mode de fonctionnement (réunions aux fréquences de plus en plus rares, accès à l'info réduit notamment en raison de « la lutte contre le terrorisme »).

Sur ce sujet, nous attendons beaucoup du 2eme plan à venir annoncé par la Ministre, qui devrait aborder ce sujet, afin de rappeler la nécessité de redonner aux instances leur statut initial ( instances de concertation voire de

---

<sup>1</sup> [selon le dernier inventaire du ministère de la Transition écologique et solidaire](#)

codécision) et de leur donner le moyen d'assurer leur mission ( financement des associations, budget pérenne pour fonctionnement régulier de ces instances, etc).

### **Responsabiliser les exploitants**

A Lubrizol et dans de nombreux accidents industriels, il y a à l'origine un **problème de sous-traitance**. La loi doit davantage l'encadrer, voir l'interdire pour les activités les plus dangereuses, comme c'est déjà le cas pour certaines activités dans le secteur du nucléaire. Nous devons sortir d'un système où l'exploitant peut se dédouaner des risques pris en les déléguant à des sous-traitants qui devront prendre toujours plus de risques pour obtenir des marchés. Nous regrettons que cette question ne soit pas abordée dans ce nouveau plan.

Par ailleurs, il a été révélé qu'un rapport de l'assureur de l'usine a pointé les risques d'incendie quelques jours avant le drame. Il faut prévoir une **possibilité pour les assureurs d'alerter les autorités en cas de risques graves**. Nous demandons également que soit **créé un délit de mise en danger de l'environnement** afin de pouvoir agir contre ceux qui ne respectent pas le droit de l'environnement avant qu'une catastrophe arrive.

Enfin, le plan n'aborde pas une question majeure en ce qui concerne la responsabilisation : **qui supporte les coûts financiers des conséquences de l'accident** ? S'il est impératif que les victimes de cet accident, notamment les agriculteurs, soient indemnisés, ce coût ne doit pas être supporté par la collectivité mais par l'industriel à l'origine de la pollution. Ce point n'est à ce stade pas clair et nous demandons que cela soit clairement établi.

### **Renforcer la prévention des incendies**

L'accident de Lubrizol a permis d'identifier plusieurs points à améliorer : le respect de la réglementation en matière de stockage ( qui suppose d'avoir connaissance des substances et de leurs volumes), le contrôle du type de contenant matériaux, l'évaluation des débits et réserves d'eau internes et externes, la nécessité d'une réévaluation systématique des études de dangers dès lors qu'une modification est opérée sur le site et un suivi plus assidu des quantités de produits présents et de leurs localisations, la nécessité de réaliser des exercices de sécurité plus fréquents, etc...

Si le plan prévoit notamment de revoir un certain nombre de règles concernant le compartimentage, l'élargissement du champ des inspections SEVESO à 100 m autour des sites, ou la tenue d'exercices annuels pour les SEVESO seuils hauts.... La question de l'encadrement des entrepôts ne semble pas être prise en compte par le plan.

### **Savoir (ré)agir en cas d'accident**

Le plan présenté par Elisabeth Borne présente quelques progrès en la matière. La Ministre a annoncé qu'il serait demandé aux industriels de tenir à jour en permanence des fichiers avec la nature et la quantité exacte de produits présents sur leur site. C'est en effet un minimum à exiger, si l'entreprise ne sait pas ce qu'elle stocke en permanence, comment peut-elle savoir si elle respecte la législation en la matière ? Cela permettra aussi de prendre les mesures adéquates en cas d'accident.

L'obligation de faire un exercice de mise en œuvre de leur plan d'urgence en cas de sinistre est également une avancée en matière de généralisation de la culture du risque. Mais c'est loin d'être suffisant. FNE demande notamment l'élaboration d'un véritable plan national d'information, de sensibilisation et de formation aux risques, particulièrement pour les riverains exposés et les responsables concernés.



Il a été annoncé que les enjeux majeurs de la formation à la culture du risque qui a été abandonnée ces dernières années, de l'amélioration de la gestion de crise, seront traités dans un deuxième plan fin 2ème semestre. France Nature Environnement sera particulièrement vigilante et demande à être associée aux travaux d'élaboration de ce plan.

### **Savoir tirer les conséquences des accidents**

La ministre a confirmé sa volonté de créer "**un bureau d'enquête accident indépendant**". Il devra tirer tous les enseignements des accidents industriels les plus importants. Cela semble une bonne avancée. Cependant, nous insistons sur la nécessité de faire en sorte que l'ensemble des décisions administratives prises sur les questions environnementales soit prise de manière indépendante, ce qui implique de ne pas concentrer tous les pouvoirs dans les mains des préfets.